



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 027-212704779-20260219-DL4_2026-DE

SLO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **19 février 2026 à 19h00** - Date de convocation : **12 février 2026**
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Mme Chantal ANDRIEUX**

| Nombre de membres | | |
|-----------------------|-------------|--|
| Art 2121-2 du CGCT | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 15 | 13 | 12 |

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, INIGO, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN formant la majorité des membres en exercice

Membres absents : M. Christian GUION,

REMPLACEMENT D'UN AGENT COMMUNAL – DL 4/2026

Suite au décès de M. François Cabon, agent communal, il convient de lui trouver un remplaçant. Après réception de plusieurs candidatures, M. Stéphane DAME est retenu. M. le Maire propose qu'un contrat de 4 mois lui soit proposé et si la période d'essai est concluante de lui proposer un contrat de 3 ans. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Vote : Unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

